

Appel à projets 2019

Délai
1^{er} février
2019

Qualité de vie 65+

FOCUS THÉMATIQUE 2019

Engagement et rôle social des seniors de Suisse romande

L'appel à projets Qualité de vie 65+ _____	2
Focus thématique 2019 _____	3
Deux types de projets soutenus et montants alloués _____	4
Résultats orientés terrain _____	5
Requérants _____	5
Critères de sélection et d'évaluation _____	6
Dossier _____	8
Délais _____	9

L'appel à projets Qualité de vie 65+

Dans le domaine âge et société, la Fondation Leenaards soutient des projets visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes de plus de 65 ans.

Pour favoriser une réflexion centrée sur la façon dont les seniors perçoivent leur qualité de vie et agissent sur leur bien-être, elle lance (pour la neuvième année consécutive) l'appel à projets de recherche « Qualité de vie 65+ ».

Au bénéfice d'un nouveau focus thématique, les projets soumis doivent désormais porter sur la façon dont les seniors perçoivent et conçoivent leur place dans la société, participent à la vie sociale, s'engagent pour autrui et sont ainsi acteurs de leur bien-être. Le point de vue des seniors doit être une composante centrale du projet.

Focus thématique 2019: engagement et rôle social des seniors

Pour l'appel à projets 2019, le soutien sera accordé à des projets de recherche ayant comme objet l'engagement et le rôle social des seniors en lien avec leur qualité de vie et leur bien-être (« bien vieillir » pour soi et pour autrui).

Les recherches doivent porter sur un ou plusieurs aspects de l'intégration sociale, de l'engagement social et de la participation sociale des seniors dans les domaines de la vie familiale, associative, politique, culturelle, etc. Ces domaines sont à mettre en relation avec la mise à disposition de compétences spécifiques par les seniors (bénévolat, mentorat, services professionnels partiellement rémunérés, etc.). Les recherches doivent tenir compte du caractère multidimensionnel de ces concepts, en lien avec la qualité de vie et le bien-être des seniors.

Par seniors, nous entendons ici des personnes qui sont suffisamment en bonne santé pour participer activement à la vie sociale. Si l'âge n'est pas l'unique déterminant – mais plutôt l'envie et la capacité de s'engager envers la société –, il s'agit principalement de personnes âgées de 65 à 85 ans, vivant à leur domicile. Nombre d'entre elles souhaitent mettre leurs compétences et leur savoir-faire au service des autres (se sentir « utiles »), tout en espérant bénéficier en contrepartie d'une forme de reconnaissance sociale pour leur engagement. Ces notions d'engagement et de reconnaissance sont susceptibles de jouer un rôle majeur en termes de qualité de vie des seniors, tout en apportant une contribution précieuse à la vie en société et à la solidarité entre les générations.

Deux types de projets soutenus et montants alloués

Le montant réservé à cet appel à projets est de **1 million de francs** et sera dédié à des projets originaux, novateurs et de haute qualité scientifique.

L'appel vise à financer deux types de projet.

1. Etude exploratoire (durée maximum de 1 an, budget limité à CHF 50'000) : sur la base d'une revue préalable de la littérature suisse et internationale, l'étude doit servir à préciser les questions de recherche, les méthodes de collecte et d'analyse de données, en vue d'une recherche ultérieure au moyen, par exemple, du test d'instruments d'observation et de la conduite d'analyses préliminaires. L'étude exploratoire doit en outre établir la faisabilité de la recherche ultérieure au niveau de l'accès au terrain, des partenaires à réunir, de la spécificité d'une démarche interdisciplinaire et/ou inter-institutionnelle, du calendrier et du budget à envisager. Le fait que la Fondation Leenaards soutienne une étude exploratoire ne l'engage en rien pour le financement ultérieur d'une recherche, qui pourra être soumise à d'autres instances de financement publiques ou privées.

2. Projet de recherche (durée de 1 à 3 ans maximum, budget limité à CHF 150'000/an) : la problématique et les questions de recherche sont formulées sur la base d'une revue préalable de la littérature suisse et internationale. Le protocole de recherche établit de manière détaillée les hypothèses de recherche, la ou les méthodes de collecte des données (population d'étude, sélection, représentativité, taille d'échantillon, instruments de recherche à utiliser tels que questionnaires ou guides d'entretien), ainsi que les

modes d'enregistrement, de traitement et d'analyse des données (transcription de données qualitatives, outils d'analyse statistique ou de textes, etc.). La faisabilité de la recherche doit être démontrée à la fois en termes d'accès au terrain d'observation et en fonction des compétences de l'équipe de recherche. La requête doit être accompagnée d'un budget détaillant les prestations envisagées.

La Fondation Leenaards procédera au versement du subside accordé en une ou plusieurs fois, à l'institution de rattachement du requérant principal, selon des modalités précisées lors de la confirmation de l'octroi.

Résultats orientés terrain

La collaboration des chercheurs avec des partenaires de terrain – par exemple des associations à but non lucratif – est fortement encouragée. Les résultats de recherche devront être pertinents pour des actions de terrain visant à favoriser la participation et la reconnaissance sociale des seniors.

Requérants

L'appel à projets s'adresse aux chercheurs en sciences sociales ou humaines et à des équipes de recherche interdisciplinaires. Sont habilités à déposer une requête les chercheuses et les chercheurs qui ont une activité à temps complet ou partiel dans une haute école (HES, universités et EPF) de Suisse romande.

Critères de sélection et d'évaluation

Soumis à l'évaluation d'un [jury d'experts](#) et à des expertises internationales, les projets (étude exploratoire ou projet de recherche) doivent répondre aux critères généraux suivants.

- Favoriser une réflexion centrée sur la façon dont les seniors perçoivent leur place dans la société, participent à la vie sociale, s'engagent pour autrui et agissent ainsi sur leur bien-être.
- Concerner un ou plusieurs des facteurs à l'origine de leur engagement social (parcours de vie antérieur, situation économique et sociale, opportunités d'engagement, conditions contextuelles et environnementales, etc.).
- Tenir compte du caractère multidimensionnel du concept de qualité de vie, ainsi que de ses déterminants tels que :
 - autonomie et maîtrise de vie, santé et mobilité, sentiment de sécurité, estime de soi et reconnaissance sociale ;
 - relations interpersonnelles, notamment avec les proches et les réseaux de sociabilité formels et informels ;
 - solidarité, lien et rôle social, place dans la société, sens à trouver ou à donner aux activités quotidiennes ;
 - modes et perspectives de vie, perte progressive de l'autonomie en raison de la détérioration de l'état de santé ou du contexte de vie.

L'évaluation des projets s'appuie sur les critères formels suivants.

- Originalité, pertinence et importance du sujet de recherche : originalité des questions de recherche et/ou approche originale d'une thématique, pertinence et importance du sujet pour l'insertion sociale, le rôle social et le bien-être des seniors et la reconnaissance de leur contribution par la société.
- Qualité scientifique et méthodologique : revue internationale de la littérature scientifique, présentation de la problématique et description des questions de recherche, cadre conceptuel et hypothèse(s) de recherche, méthode qualitative et/ou quantitative de recherche (critères de sélection et modes de recrutement des sujets d'observation, procédures de collecte et d'analyse des données, etc.), stratégie de publication et de dissémination des résultats.
- Parcours et compétences des chercheurs : niveau et parcours académique, travaux de recherche et publications antérieurs, compétences spécifiques pour le projet, contexte institutionnel et, le cas échéant, interdisciplinarité.
- Ethique et faisabilité du projet : consentement éclairé des sujets d'observation, accès au terrain de recherche et collaboration avec des acteurs du terrain.
- Coût/prestations : adéquation entre budget et prestations à fournir.
- Valorisation, recommandations et impact potentiel des résultats pour des publics cibles : seniors, communauté académique, associations et institutions de service, milieux sociopolitiques, grand public, etc.

La Fondation Leenaards ne peut pas entrer en matière pour :

- les projets ne mettant pas le point de vue des seniors et/ou celui de leur entourage au centre de leurs investigations ;
- le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies ;
- les projets à visée commerciale et/ou marketing ;
- les requêtes par délégation ; le requérant principal doit obligatoirement avoir les compétences requises et assumer lui-même une part importante dans la conduite de la recherche ;
- le financement à plus de 20% du salaire du requérant (sur la base de son salaire à plein temps) ;
- les recherches conduites dans le cadre d'une thèse de doctorat ;
- les subventions ou couvertures de déficit.

Dossier

La soumission des dossiers se fait uniquement par voie électronique (format PDF), via le site internet de la Fondation:

www.leenaards.ch/age-et-societe/soumission-appel

Le dossier de requête (rédigé en français) doit comprendre :

- une lettre d'accompagnement ;
- un résumé du projet (1 page) ;
- un plan de recherche détaillé (max. 10 pages) ;
- un calendrier (précisant les principales étapes du projet) ; pour les projets de plus d'une année, prévoir un compte-rendu annuel sous forme de rapport intermédiaire ;
- un budget détaillé ;
- le curriculum vitae des requérants (max. 2 pages, incluant leurs dernières publications/communications dans le domaine lié au projet) ;

- les lettres de soutien des institutions auxquelles sont affiliés les requérants (ces lettres valent engagement des institutions à mettre à disposition des chercheurs les infrastructures nécessaires à la réalisation du projet sans prélèvement d'*overheads* ou autres sur les fonds attribués par la Fondation Leenaards) ;
- un concept pour la valorisation des résultats auprès de différents publics cibles : acteurs de terrain, responsables politiques, seniors, médias, grand public, etc. Par exemple : quelle stratégie de publication et/ou de présentation des résultats est prévue ? Quels outils de communication sont envisagés pour présenter les résultats aux différents publics (relations presse, etc.) ?

Un financement complémentaire de la part du FNS ou d'un autre fonds public ou privé est possible.

Délais

Requêtes à soumettre d'ici au 1^{er} février 2019

www.leenaards.ch/age-et-societe/soumission-appel

Les décisions du Jury sont communiquées en deux étapes :

- à fin mars 2019 pour les projets non retenus pour des raisons formelles (hors critères) ou de qualité méthodologique insuffisante ;
- à fin juin 2019 pour les projets soumis à expertise internationale.

Les décisions du Jury ne donnent pas lieu à des recours ou échanges de correspondance.